



COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES

**ASSOCIATIONS
DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION**

ANNEE 2018

<input type="checkbox"/> PREMIERE DEMANDE	<input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE
<p>Nature de la subvention * :</p> <p><input type="checkbox"/> Subvention de fonctionnement</p> <p><input type="checkbox"/> Subvention d'investissement</p> <p><input type="checkbox"/> Subvention exceptionnelle</p>	<p>Secteur d'activité * :</p> <p><input type="checkbox"/> Culture / Loisirs / Animation</p> <p><input type="checkbox"/> Sport</p> <p><input type="checkbox"/> Enseignement / Education</p> <p><input type="checkbox"/> Social</p> <p><input type="checkbox"/> Pompiers / Incendie / Secours</p> <p><input type="checkbox"/> Citoyenneté</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p>

**Cocher la case correspondant à votre situation*

MONTANT SOLLICITE :Euros

Informations pratiques

Ce dossier de demande de subvention, établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics, doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune de Rosières-près-Troyes.


Il peut concerner le financement :

- ⇒ du fonctionnement général de l'association,
- ⇒ d'actions spécifiques,
- ⇒ d'investissements spécifiques.

Il comporte **12 fiches** :


<u>Fiche n° 1-1.</u>	IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION	
<u>Fiche n° 1-2.</u>	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES	<p>Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :</p> <p> <u>d'un numéro SIRET</u> <i>Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http : // www.insee.fr)</i></p> <p> <u>d'un numéro RNA ou à défaut du numéro de récépissé en Préfecture</u> <i>Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en Préfecture.</i></p>
<u>Fiche n° 1-3.</u>	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES	
<u>Fiche n° 2-1</u>	DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION	<p>Vous devez remplir cette fiche si vous sollicitez une subvention au titre du fonctionnement général de votre association.</p>
<u>Fiche n° 2-2</u>	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION	<p>Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif ⁽¹⁾, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche n° 2 que le montant de la subvention demandée.</p>
<u>Fiche n° 3-1.</u>	DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Vous devez remplir cette fiche si vous sollicitez une subvention au titre d'une action spécifique que vous souhaitez éventuellement mettre en place.</p> <p> Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir une fiche par action.</p>
<u>Fiche n° 3-2.</u>	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	<p>Vous devez remplir une fiche par action spécifique que vous souhaitez mettre en place.</p>

⁽¹⁾ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (JO n° 103 du 4 mai 1999 page 6 647)

<u>Fiche n° 4-1.</u>	DECLARATION SUR L'HONNEUR	<p>Cette fiche permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la date de subvention et d'en préciser le montant.</p> <p> Votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.</p>
<u>Fiche n° 4-2.</u>	ATTESTATION	<p>Cette attestation est à remplir si vous estimez que votre association n'a pas reçu plus de 200 000 € d'aides publiques au cours de ses 3 derniers exercices.</p>
<u>Fiche n° 5.</u>	PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION	<p>Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations par la commune de Rosières-près-Troyes, tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de pièces complémentaires.</p> <p>Si le demandeur ne fournit pas les éléments dans le délai mentionné dans cette demande, le dossier sera classé sans suite.</p>

DOCUMENTS A CONSERVER ET A RETOURNER A POSTERIORI

<u>FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION</u>	<u>ACTION SPECIFIQUE EVENTUELLEMENT REALISEE</u>	
↓ <u>Fiche n° 6-1-1.</u>	COMPTE-RENDU FINANCIER : BILAN QUALITATIF	↓ <u>Fiche n° 6-2-1.</u>
<u>Fiche n° 6-1-2.</u>	COMPTE-RENDU FINANCIER : TABLEAU DE SYNTHESE	<u>Fiche n° 6-2-2.</u>
<u>Fiche n° 6-1-3.</u>	COMPTE-RENDU FINANCIER : DONNEES CHIFFREES	<u>Fiche n° 6-2-3.</u>

 **Un compte-rendu financier doit être déposé auprès de la commune dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.⁽²⁾**

Le compte-rendu est composé d'un tableau accompagné de son annexe explicative et d'un bilan qualitatif du fonctionnement général de l'association ou d'une action spécifique réalisée.

Ce **compte-rendu** est à **détacher** et à retourner **dans les 6 mois** suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du **dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.**

Remarque : le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur www.commune-rosieres10.fr onglet « Vie Municipale » rubrique « Les finances communales », article « Les subventions aux associations ».

⁽²⁾ Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (arrêté du PM du 11 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 14 octobre 2006.

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1-1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

↳ **Nom de l'association :**

.....

↳ **Sigle usuel :**

.....

↳ **Objet de l'association :**

.....

.....

↳ **Adresse du siège social :**

.....

Code postal : **Commune :**

Téléphone : **Télécopie :**

Courriel : **Site internet :**

↳ **Adresse de correspondance (si différente du siège) :**

.....
Code postal : **Commune :**

↳ **L'association est-elle** (cocher la case) :

Nationale

Départementale

Régionale

Locale

↳ **Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association**

(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

.....

↳ **Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales ?**

OUI Lesquelles ?

.....

NON

↪ **Identification du représentant légal** (président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : **Prénom** :

Fonction :

Téléphone : **Courriel** :

↪ **Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention** :

(si différente du représentant légal)

Nom : **Prénom** :

Fonction :

Téléphone : **Courriel** :

↪ **Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

↪ **N° SIRET⁽³⁾** :

↪ **N° RNA⁽⁴⁾ ou, à défaut, celui du récépissé en Préfecture** :

↪ **Date de publication de la création au Journal Officiel** :

↪ **Votre association dispose-t-elle d'agrément administratifs ?**

OUI

NON

Si oui, préciser :

– Type d'agrément :

– Attribué par :

– En date du :
.....

↪ **Votre association bénéficie-t-elle d'un label ?**

OUI

NON

Si oui, préciser :

– Le nom du label :

– Le nom de l'organisme qui l'a délivré :

↪ **Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?**

OUI

NON

Si oui, date de publication au Journal Officiel.....

↪ **Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?⁽⁵⁾**

OUI

NON

⁽³⁾ Si vous n'avez pas de n° SIRET, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

⁽⁴⁾ Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en Préfecture.

⁽⁵⁾ Obligatoire, notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du Code de Commerce ou au décret n° 2006-335 du 21 mars 2006.

1-3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

↪ **Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée :**

.....dontfemmes ethommes.

↪ **Moyens humains de l'association :**

✓ Nombre de bénévoles⁽⁶⁾

.....

✓ Nombre de salariés :

.....

✓ Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)⁽⁷⁾ :

.....

✓ Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

.....€

⁽⁶⁾ Un bénévole est une personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

⁽⁷⁾ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail.

Exemple : 1 salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

2. DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION

2-1. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION

↳ Présentation du fonctionnement général de l'association :

- Objectifs de l'association :

.....
.....
.....

- A quel(s) besoin(s) répond l'association ?

.....
.....

- L'association s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, ...) ?

Si oui, précisez :

.....
.....

- Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, ...) :

.....
.....

- Moyens mis en œuvre :

.....
.....

- Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action
(quartier, commune, canton, département, zone géographique, ...)

Précisez le nom du territoire concerné :

.....

- **Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :**

.....

.....

- **Informations complémentaires éventuelles :**

.....

.....

.....

.....

2-2. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'association.

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'association ?
<p>.....</p> <p>.....</p>
Pratiques tarifaires appliquées à l'association (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'association subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'association :
<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Montant sollicité :€

Exercice 2018 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ⁽⁸⁾	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation⁽⁹⁾	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁽¹⁰⁾	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁽¹¹⁾			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

⁽⁸⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁽⁹⁾ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁽¹⁰⁾ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁽¹¹⁾ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

3. ACTION PROJETEE PAR L'ASSOCIATION

- ✓ Vous devez remplir les fiches 3-1. et 3-2. si la demande de subvention est destinée au financement d'une action spécifique,
- ✓ Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir une fiche par action.

3-1. DESCRIPTION DE L'ACTION

↪ Personne responsable de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

↪ Présentation de l'action :

- Nouvelle action Renouvellement d'une action

- Intitulé de l'action :

.....

- Objectifs de l'action :

.....

.....

.....

- A quel(s) besoin(s) répond l'action ?

.....

.....

- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, ...) ?

.....

- Description de l'action :

.....

.....

.....

- L'action s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, ...) ?

Si oui, précisez :

.....
.....

- **Public bénéficiaire** (caractéristiques sociales, nombre, ...) :

.....
.....

- **Moyens mis en œuvre** :

.....
.....

- **Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action**
(quartier, commune, canton, département, zone géographique, ...)

Précisez le nom du territoire concerné :

.....

- **Date de mise en œuvre prévue** (début) :

.....

- **Durée prévue** (nombre de mois ou d'années) :

.....

- **Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus** :

.....

.....

- **Informations complémentaires éventuelles** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3-2. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁽¹²⁾?
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

⁽¹²⁾ Les «contributions volontaires» correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.



A remplir pour chaque action pour laquelle une subvention est demandée

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2018

ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ⁽¹³⁾	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ⁽¹⁴⁾	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁽¹⁵⁾	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁽¹⁶⁾			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
<p>La subvention de.....€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

⁽¹³⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁽¹⁴⁾ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁽¹⁵⁾ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁽¹⁶⁾ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

4- DECLARATIONS SUR L'HONNEUR ET ATTESTATION

4-1. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait à

Le

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

4-2. ATTESTATION

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) de l'association.....

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.

Fait à,

Le

Signature

Comment remplir cette fiche ?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut être attribuée par arrêté ou convention.
- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans. Dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raze manuellement en portant un trait en diagonale.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

5- PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour une première demande :

1. Les **statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.**
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
5. Les **comptes approuvés du dernier exercice clos.**
6. Le **rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
8. Le **plus récent rapport d'activité** approuvé.

Pour un renouvellement :

9. Un exemplaire des **statuts** déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.**
10. La **liste des personnes chargées de l'administration** de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée.**
11. Un **relevé d'identité bancaire** de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
12. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire.**
13. Le **rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
14. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
15. Le **plus récent rapport d'activité** approuvé.

6- COMPTE-RENDU FINANCIER



*** Vous avez 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée pour retourner ces 3 fiches ⁽¹⁷⁾**

ET AVANT TOUTE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION.

*** Ce compte-rendu financier doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos (année 2016 ou année scolaire 2016-2017).**

6-1. COMPTE-RENDU FINANCIER – ANNEE 2017 AU TITRE DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION

6-1-1. COMPTE-RENDU FINANCIER DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION - BILAN QUALITATIF

IDENTIFICATION :

↪ NOM :

↪ N° SIRET :

↪ N° RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

.....
.....
.....
.....

Les objectifs de l'association ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

.....
.....
.....
.....

⁽¹⁷⁾ Cf. Arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

DOCUMENTS A CONSERVER ET A RETOURNER A POSTERIORI

6-1-2. COMPTE-RENDU FINANCIER DU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION - TABLEAU DE SYNTHESE⁽¹⁸⁾

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Exercice 2017 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées au fonctionnement général de l'association				Ressources directes affectées au fonctionnement général de l'association			
60 – Achat				70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation⁽¹⁹⁾			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Intercommunalité(s) : EPCI⁽²⁰⁾			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées au fonctionnement général de l'association							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

**La subvention de.....€ représente% du total des produits :
(montant attribué/total des produits) x 100.**

⁽¹⁸⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽¹⁹⁾ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁽²⁰⁾ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

**6-1-3. COMPTE-RENDU FINANCIER DU FONCTIONNEMENT
GENERAL DE L'ASSOCIATION - DONNEES CHIFFREES**

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'association et le budget final exécuté :

.....
.....
.....
.....

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e), (nom et prénom) :
représentant(e) légal(e) de l'association.....

certifie exactes les informations du présent compte-rendu.

Fait à,

Le

Signature

6- COMPTE-RENDU FINANCIER



* Vous avez **6 mois** suivant la **fin de l'exercice** au cours duquel la subvention a été accordée pour retourner ces 3 fiches ⁽²¹⁾

ET AVANT TOUTE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION.

* Ce compte-rendu financier doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos (année 2016 ou année scolaire 2016-2017).

6-2. COMPTE-RENDU FINANCIER – ANNEE 2017 AU TITRE D'UNE ACTION SPECIFIQUE EVENTUELLEMENT REALISEE

6-2-1. COMPTE-RENDU FINANCIER D'UNE ACTION SPECIFIQUE REALISEE - BILAN QUALITATIF

IDENTIFICATION :

↪ NOM :

↪ N° SIRET :

↪ N° RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture :

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

.....
.....
.....

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

.....

Quels ont été la (les) date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

.....
.....

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

.....
.....
.....

⁽²¹⁾ Cf. Arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

DOCUMENTS A CONSERVER ET A RETOURNER A POSTERIORI

6-2-2. COMPTE-RENDU FINANCIER D'UNE ACTION SPECIFIQUE EVENTUELLEMENT REALISEE - TABLEAU DE SYNTHESE⁽²²⁾

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Exercice 2017 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat				70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation⁽²³⁾			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Intercommunalité(s) : EPCT⁽²⁴⁾			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			
<p>La subvention de.....€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

⁽²²⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²³⁾ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁽²⁴⁾ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

DOCUMENTS A CONSERVER ET A RETOURNER A POSTERIORI

**6-2-3. COMPTE-RENDU FINANCIER D'UNE ACTION SPECIFIQUE
EVENTUELLEMENT REALISEE - DONNEES CHIFFREES**

<p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ⁽²⁵⁾ :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Je soussigné(e), (nom et prénom) :
représentant(e) légal(e) de l'association......

certifie exactes les informations du présent compte-rendu.

Fait à

Le

Signature

⁽²⁵⁾ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.